



Les aides financières prévues ciblent les familles les plus modestes, au bénéfice d'une allocation ménage.

KEYSTONE/GAETAN BALLY/A

1,8 million de francs pour les soins dentaires

PAR DAMIEN.RAPALLI@LENOUVELLISTE.CH

SANTÉ «C'est un dossier qui traîne depuis de longues années.» Ces mots prononcés par Mathias Reynard annoncent une nouvelle étape dans le projet législatif autour des soins dentaires. Hier, à Sion, le conseiller d'Etat a présenté à la presse les contours d'une révision législative destinée à réduire les inégalités en matière de santé bucco-dentaire.

27% ont renoncé au dentiste

En plus d'un accent marqué sur la prévention, le projet propose des aides financières destinées aux familles les plus modestes. «Selon une récente étude de l'Observatoire de la santé, 27% des Valaisans ont renoncé à des soins dentaires pour des raisons de coûts», souligne Mathias Reynard, qui qualifie ce dossier comme ambitieux, mais nourri de concessions. Car le projet fait écho au passé. En 2017, Mathias Reynard, alors conseiller national, déposait, avec une délégation du Parti socialiste du Valais romand, une initiative populaire demandant d'instaurer une assurance dentaire dans le canton. L'année suivante, un postulat parlementaire traitait cette même problématique du renoncement aux soins dentaires.

500 francs par an

Après être passé sous la main d'une commission extraparle-

mentaire, le dossier a été bloqué par la période Covid avant de (re)devenir «une priorité». Les aides financières prévues par le Conseil d'Etat sont le fer de lance du projet. Elles ciblent les familles les plus modestes, au bénéfice d'une allocation ménage, qui pourront se faire rembourser leurs frais dentaires pour un montant maximum de 500 francs par année.



La santé bucco-dentaire des personnes âgées est misérable.»

ÉTIENNE BARRAS
MÉDECIN-DENTISTE CONSEIL
DE L'ÉTAT DU VALAIS

«La démarche se base sur un système existant. La somme sera octroyée par l'intermédiaire du fonds cantonal pour la famille qui connaît déjà la situation exacte de ces ménages», complète Danièle Tissonnier, cheffe du Service de la santé publique, qui évoque «quelque 2500 familles bénéficiaires».

Une enveloppe d'un million sera allouée à ces aides financières dont 70% seront à charge du canton, et les 30% restants payés par les communes. Le second axe du projet prévoit des mesures de prévention destinées aux personnes les plus

vulnérables: femmes enceintes, personnes en situation de handicap ou issues de la migration, les enfants et jeunes de 16 à 18 ans.

Un fort accent sera mis sur les aînés. «La santé bucco-dentaire des personnes âgées est misérable», clame Etienne Barras, médecin-dentiste conseil de l'Etat du Valais, qui évoque les mesures pensées en collaboration avec les faïtières valaisannes: «En plus d'un médecin-dentiste répondant par EMS, chaque home nommera un référent qui sera formé dans le cadre de cours spécifiques.»

Environ 800 000 francs serviront à financer ces mesures de prévention. Au total, le budget cumulé s'élève donc à 1 800 000 francs.

«Un pas dans la bonne direction»

Officiellement lancé, le dossier passe dans les mains du Grand Conseil. Cette nouvelle version présentée décroche un demi-sourire à Clément Borgeaud: «On espérait mieux, mais c'est un pas qui va dans la bonne direction», estime le président du Parti socialiste du Valais romand, à l'origine de l'initiative de 2017.

S'il est accepté, le projet «placerait le Valais parmi les bons élèves du pays», selon Mathias Reynard. Dans les cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève, des initiatives similaires n'étaient pas parvenues à passer le cap.